



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2005-60-1.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2005-60 IMPOSANT UN TARIF AUX DEMANDES DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2025, ses membres ont adopté le règlement n° 2005-60-1.25 modifiant le règlement n° 2005-60 imposant un tarif aux demandes de modification des règlements d'urbanisme ;

QUE ce règlement a pour objet l'augmentation du tarif de demande de modification d'un règlement d'urbanisme de 200\$ à 1 500\$, tarif qui n'avait pas été modifié depuis l'entrée en vigueur du règlement en 2005, afin de correspondre à la valeur réelle du travail qu'engendrent ces demandes ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 23^e jour du mois d'avril 2025.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général